



Centre de données  
sur le patrimoine naturel  
du Québec

*Depuis 1988*

# Des données incontournables pour la conservation de la biodiversité

Présenté par

Alexandre Anctil (MFFP) et Chantal Bouchard (MELCC)

Présentation pour l'IDDPNQL du 16 décembre 2021

Votre  
gouvernement

Québec 



# Plan de la présentation

Objectifs de la  
présentation

Le Centre de  
données sur le  
patrimoine naturel  
du Québec

Approche  
méthodologique  
et données

Utilisation des  
données?

Accès aux  
données?

Comment  
contribuer ?

# Objectifs de la présentation

Démystifier le CDPNQ, son rôle et les données qu'il produit.

Échanger sur la conservation de la biodiversité et la protection des espèces au Québec.

Démontrer l'importance du partage de connaissances sur la biodiversité du Québec.





# Plan de la présentation

Objectifs de la  
présentation

Le Centre de  
données sur le  
patrimoine naturel  
du Québec

Approche  
méthodologique  
et données

Utilisation des  
données?

Accès aux données

Comment  
contribuer?

# Contexte entourant la création du CDPNQ

**1988** : Mise sur pied du CDPNQ

**1989** : Adoption de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables

## Objectifs principaux :

- Empêcher la disparition des espèces
- Éviter que toute espèce ne devienne menacée ou vulnérable
- Assurer la conservation des habitats des espèces désignées
- Volet préventif: espèces susceptibles d'être désignées

**2002** : Adoption de la Loi sur les espèces en péril au Canada



# Mission du CDPNQ

Contribuer activement aux décisions ayant un impact sur la conservation de notre diversité biologique et écologique en **recueillant, consignnant, analysant, diffusant l'information** et en fournissant une expertise scientifique relative à notre patrimoine naturel, notamment quant aux espèces menacées ou vulnérables et aux communautés naturelles indigènes au Québec.

Le CDPNQ est en soutien à la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (LEMV, Québec) et la Loi sur les espèces en péril (LEP, Canada).

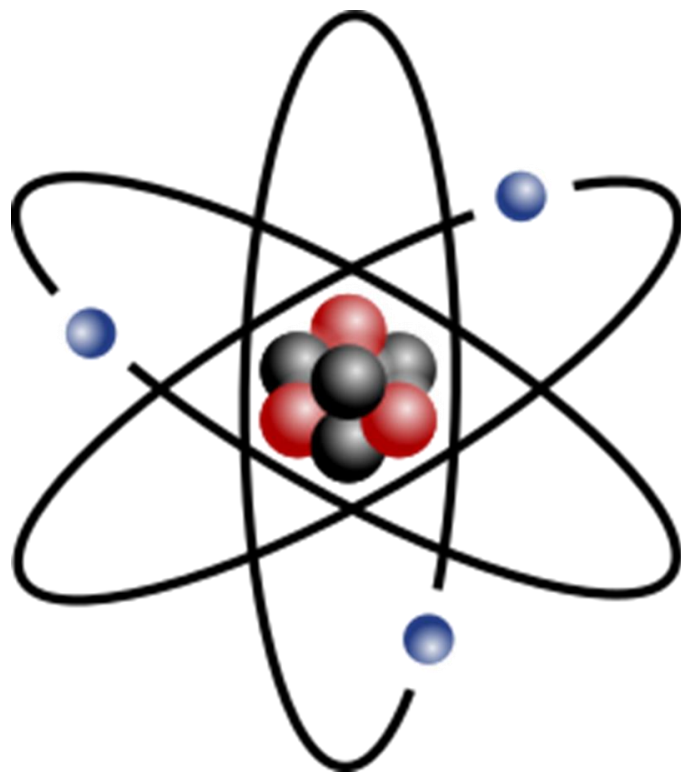


# Objectifs stratégiques



1. Selon les connaissances actuelles, disposer de la **liste la plus complète** possible des espèces vivantes et des communautés naturelles retrouvées sur le territoire du Québec.
2. Dresser un **état de situation** pour l'ensemble de ces espèces afin d'identifier les espèces menacées ou vulnérables et les communautés naturelles d'intérêt au Québec.
3. Approfondir les connaissances à l'égard du patrimoine naturel, notamment **en cartographiant la répartition des espèces en situation précaire**.
4. Assurer une **diffusion optimale** des informations aux clientèles cibles.

# Structure du CDPNQ







# Plan de la présentation

Objectifs de la  
présentation

Le Centre de  
données sur le  
patrimoine naturel  
du Québec

Approche  
méthodologique  
et données

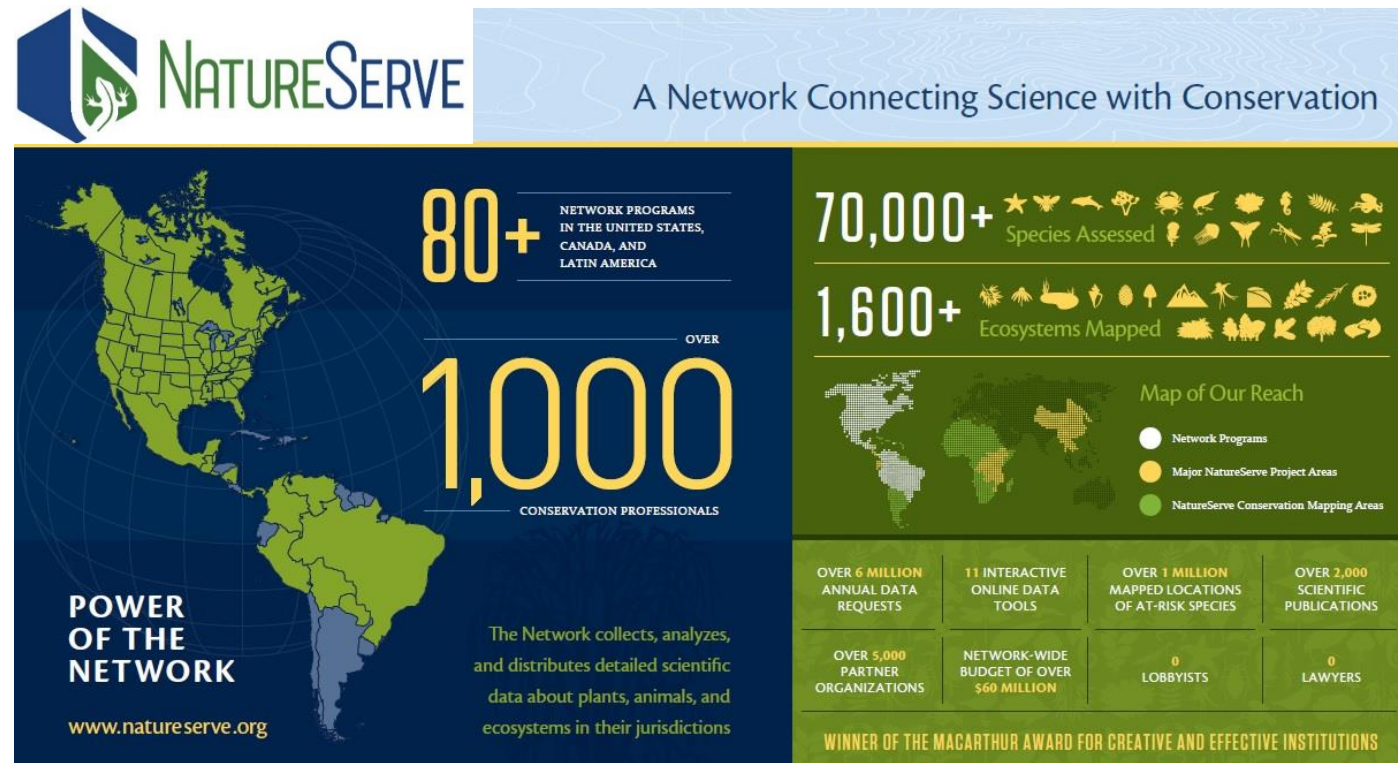
Utilisation des  
données?

Accès aux  
données?

Comment  
contribuer?

# Méthodologie du Réseau Nature Serve

- Méthodologie standardisée;
- Disponibilité d'une panoplie d'outils informatiques;
- Disponibilité de plusieurs types d'analyses;
- Grande expertise dans tous les champs de compétence liés au vivant;
- Partage de données pour l'Amérique du Nord;
- Premier centre de données au Canada (1988).



# A. Éléments de la biodiversité



Espèces



Communautés naturelles /  
Systèmes écologiques



(Associations d'espèces +  
processus écologiques +  
milieux physiques)

Assemblages  
fauniques

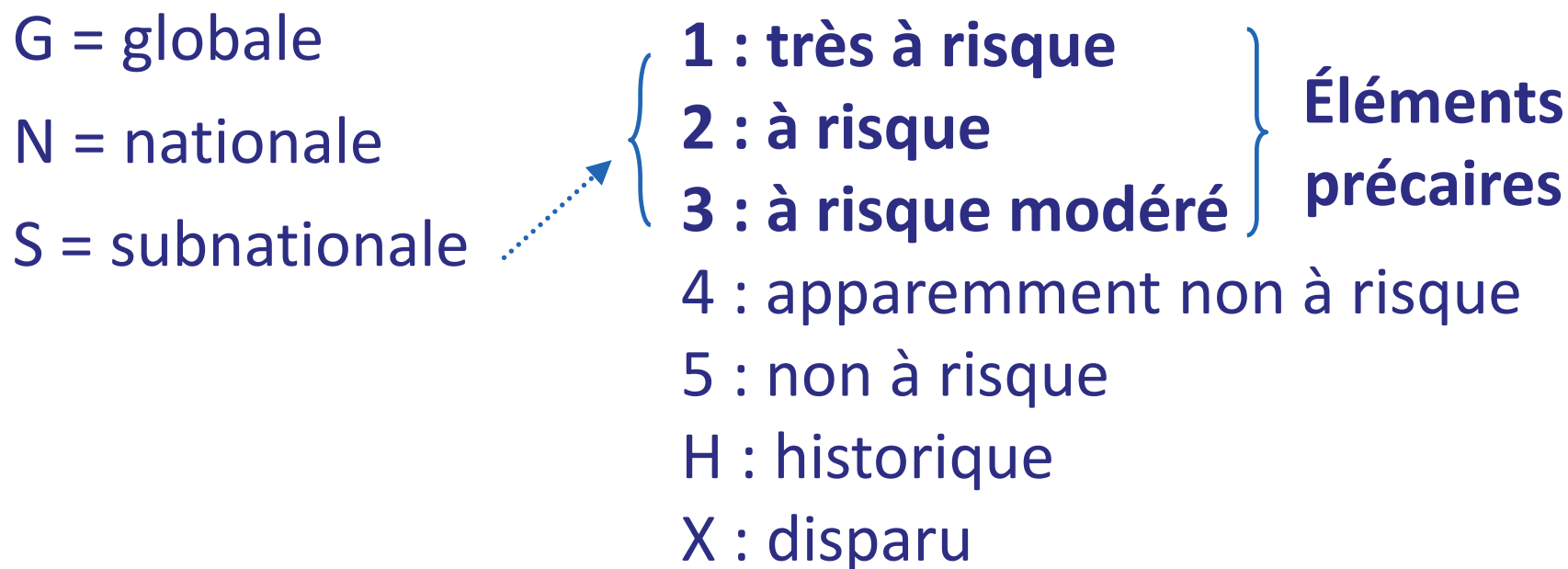


(Concentrations d'animaux)

# A. Éléments de la biodiversité

## Rangs de priorité pour la conservation

Chaque élément a un rang de priorité pour la conservation établie selon trois échelles distinctes :



# A. Éléments de la biodiversité

## Rangs de priorité pour la conservation

*Monarda punctata* var. *villicaulis*  
monarde à tige velue



**MENACÉE AU QUÉBEC (2010)**

- **G5T5?** (non à risque globalement)
- **N1** (très à risque au Canada)
- **S1** (très à risque au Québec)



# A. Éléments de biodiversité

## Rang de priorité pour la conservation

- Facteurs utilisés pour déterminer les rangs :
  - Rareté (distribution, abondance)
  - Tendance des populations
  - Menaces
- Calculateur NatureServe
- Avis d'experts\*\*\*

Facteur	Définition
<b>Étendue de la répartition (zone d'occurrence)</b>	Correspond à la superficie couverte par l'aire de répartition de l'élément au Québec
<b>Zone d'occupation</b>	Intersection des couches d'occurrences avec un grillage de 2 km x 2 km qui fournit un décompte du nombre de carrés de 2 km <sup>2</sup> utilisés par l'élément
<b>Abondance</b>	Nombre d'individus
<b>Nombre d'occurrences existantes</b>	Nombre d'occurrences de l'élément retrouvées au CDPNQ
<b>Nombre d'occurrences de viabilité A ou B ou pourcentage de la surface occupée, correspondant à des occurrences de viabilité A ou B</b>	Nombre d'occurrence ayant une cote de viabilité A ou B parmi l'ensemble des occurrences de l'élément au CDPNQ ou pourcentage de la superficie occupé par celles-ci
<b>Spécificité environnementale</b>	Permet de définir si l'élément est associé à des habitats particuliers ou si elle est plutôt généraliste
<b>Tendance à long terme</b>	Tendances de la population de l'élément au Québec au cours d'une période plus grande que les 30 dernières années
<b>Tendance à court terme</b>	Tendances de la population de l'élément au Québec au cours des 30 dernières années
<b>Menaces</b>	Considère les menaces actuelles pesant sur l'élément
<b>Vulnérabilité intrinsèque</b>	Prend en compte les caractéristiques d'un élément qui peuvent influencer sa capacité à persister dans le temps (ex. potentiel de régénération ou de recolonisation, stratégie de reproduction, etc).

# A. Éléments de la biodiversité

## Statut légal

Ces rangs de priorité pour la conservation sont généralement liés à l'attribution des statuts provinciaux dans le contexte de la LEMV :

S1 : très à risque

S2 : à risque

S3 : à risque

modéré

SH : historique

SX : disparu

Menacée

Vulnérable

Susceptible

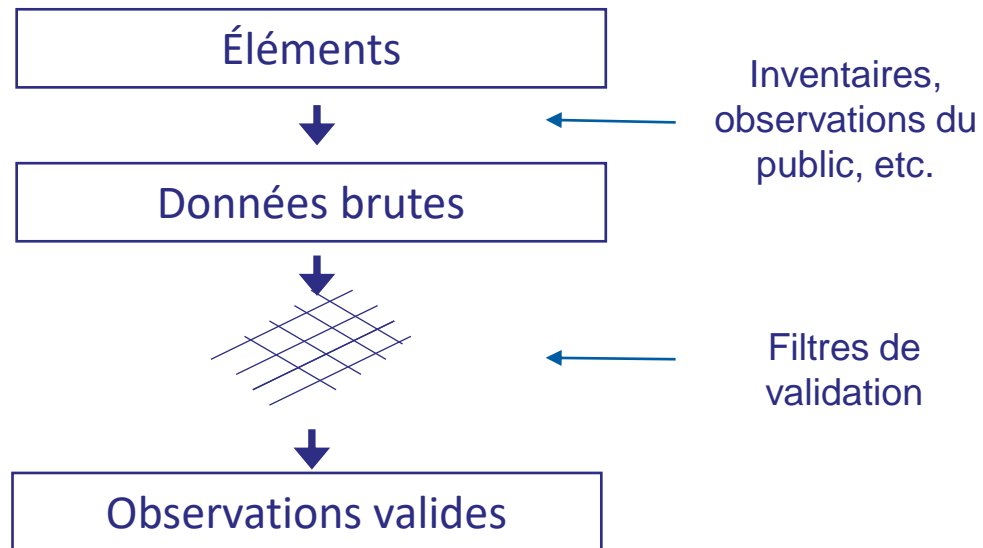
Candidate

LEMV



## B. Les observations

Données brutes recueillies sur le terrain (spécimens, inventaires, observations du public, publications scientifiques, etc).

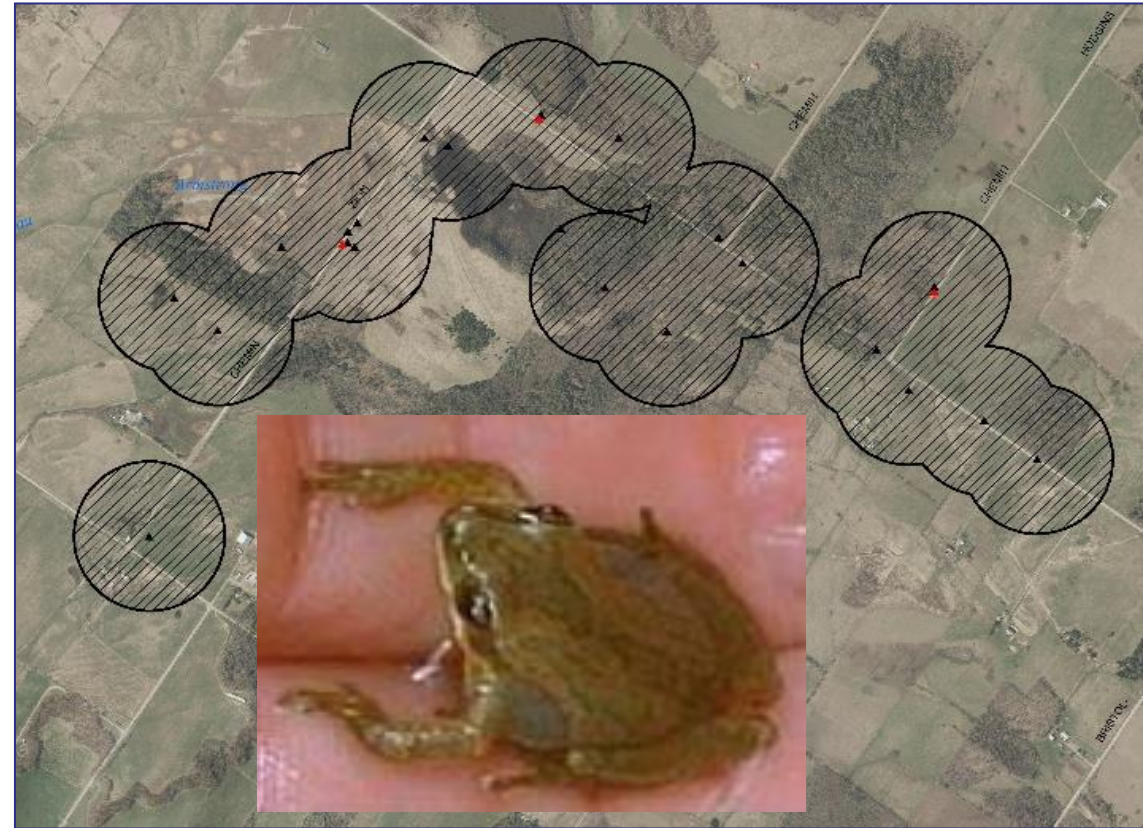




## C. Occurrences

Une occurrence correspond à un ou plusieurs polygones cartographiques, construits à partir d'une ou plusieurs observations; elle représente l'habitat utilisé par une population locale d'un élément de la biodiversité pour compléter son cycle vital ou une partie importante de celui-ci.

**Contrairement aux observations, les occurrences ont toujours une valeur de conservation.**



*Pseudacris triseriata*  
rainette faux-grillon de l'Ouest

## C. Occurrences

### Éléments cartographiés

- Espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées.
- Espèces candidates (espèces dont la situation semble préoccupante, mais qui ne sont pas des EMVS).
- Le concept d'occurrence ne s'applique toutefois pas, ou très mal, aux espèces à large répartition ou ayant une capacité de déplacement très importante (ex. carcajou).



## C. Occurrences

### Spécifications d'occurrences (Eospecs)

- Décrit les critères que doivent rencontrer les observations;
- Définit les types d'occurrences possibles;
- Définit la façon de tracer les occurrences.



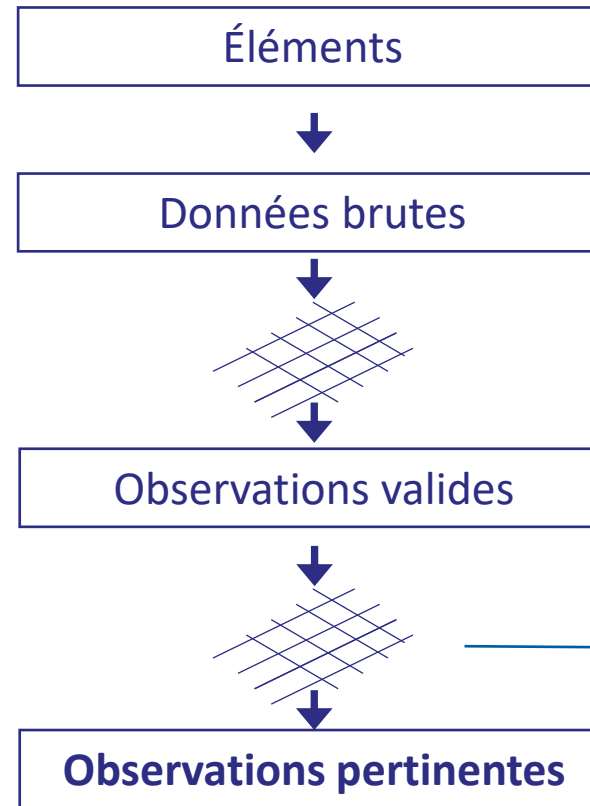
Crédit photo: Guy Trenchia

## C. Occurrences

### Sélection des observations

Toutes les observations ne mènent pas nécessairement à la création d'une occurrence. Une occurrence **DOIT** avoir une valeur de conservation.

**Si une observation n'apparaît pas au CDPNQ, ce n'est pas nécessairement parce que celui-ci est incomplet ou en retard.**



Plus de 285 000 points  
d'observation au  
CDPNQ



Filtres des  
spécifications  
d'occurrences

# C. Occurrences

## Types d'occurrences

Les observations pertinentes peuvent varier en fonction du type d'occurrence. Le type d'occurrence influencera également le tracé de cette dernière. C'est particulièrement fréquent pour les espèces fauniques.

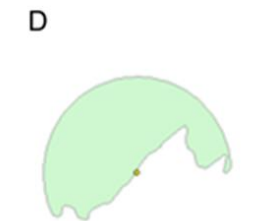
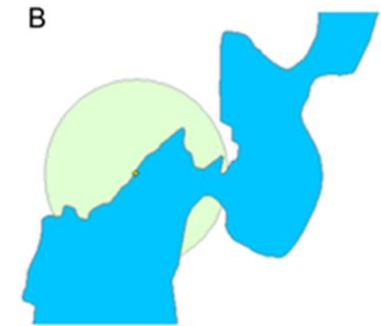
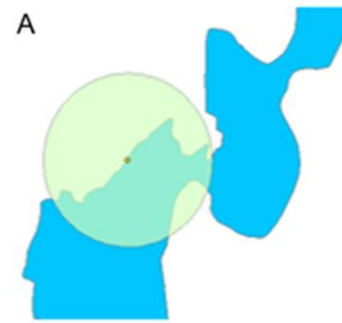
Type d'occurrence	Groupes concernés	Définitions
Sans objet	Tous	Territoire permettant à une population de réaliser l'ensemble de son cycle vital.
Aire d'hivernage/hibernation	Poissons, oiseaux, mammifères, reptiles	Comprend les aires d'hivernage terrestre et aquatique, ainsi que les sites d'hibernation (ex. hibernacle de couleuvre ou de chauves-souris).
Aire d'alevinage	Poissons	Site où se concentrent les larves et les alevins.
Route migratoire	Poissons, oiseaux, mammifères	Corridor utilisé par une espèce pour migrer. Le corridor doit être documenté par des données à long terme démontrant qu'il est relativement étroit et stable dans le temps.
Site de concentration de juvéniles	Poissons	Site où se concentrent les poissons juvéniles
Site de reproduction	Reptiles, oiseaux, poissons, mammifères	Tout site de reproduction. Regroupe les frayères, les sites de ponte, les nids d'oiseaux, les aires de mise bas, les maternités et autres.
Aire de concentration	Oiseaux, poissons, mammifères	Site ou territoire où se regroupent plusieurs individus afin d'accomplir une activité particulière, autre que la reproduction, l'hivernage ou l'hibernation. Inclut les sites de repos (ex. dortoir de chauve-souris), les sites d'alimentation et les haltes migratoires.

## C. Occurrences

### Tracé d'une occurrence faunique

Basé sur une revue de littérature, des études scientifiques et des avis d'experts. Prend en compte:

- Taille des domaines vitaux;
- Capacité de déplacements;
- Barrière aux déplacements;
- Écologie de l'espèce.



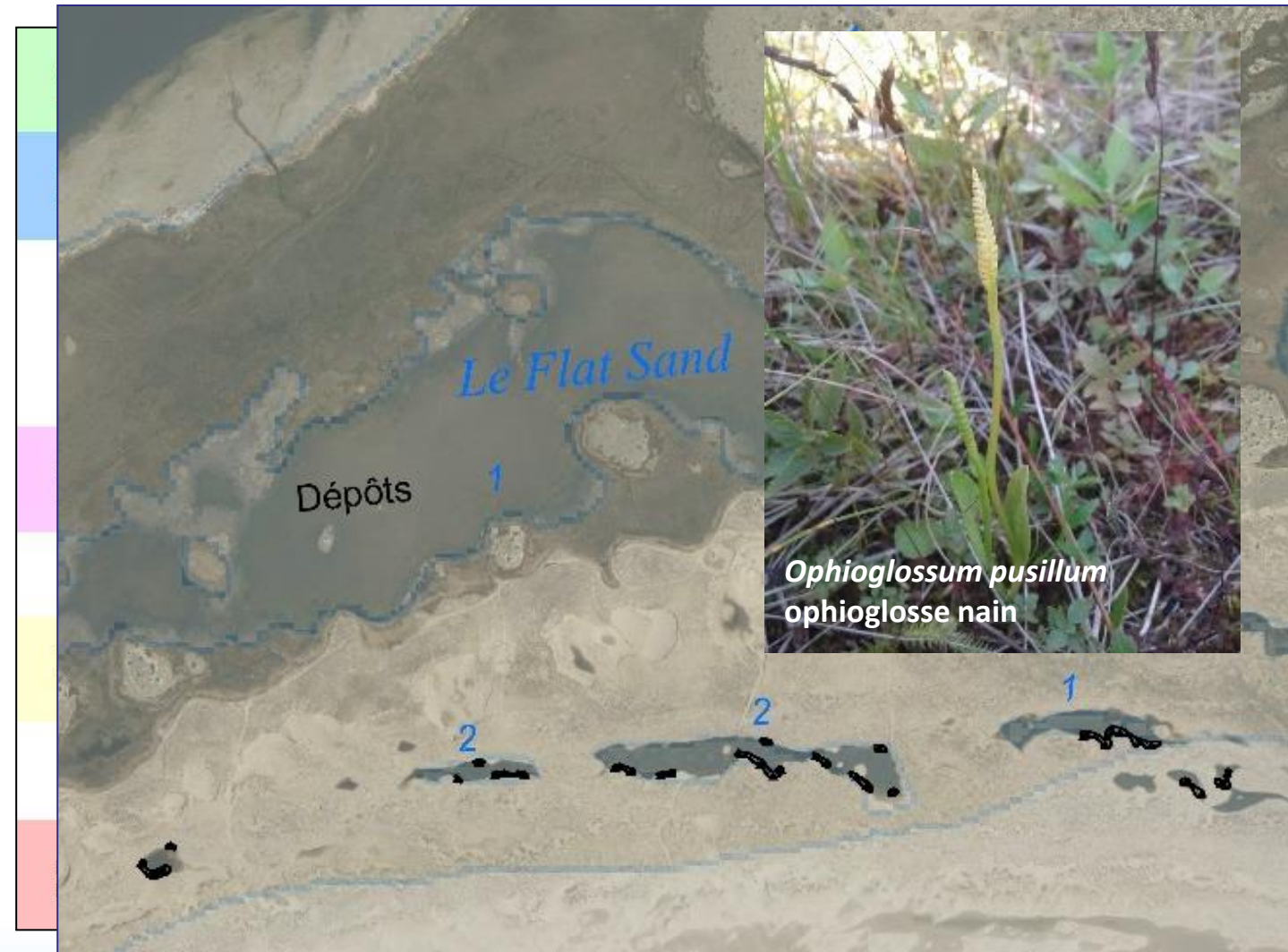
# Occurrences

## Tracé d'occurrence floristique

Basé sur une revue de littérature, des études scientifiques et des avis d'experts. Prend en compte:

- Caractéristiques de l'espèce et de l'observation
- Superficie minimale
- Distance entre les observations
- Continuité de l'habitat entre les observations

7	EO SPATIAL REPRESENTATION.....
7.1	Locational Properties of Spatial Data .....
7.1.1	Multiple Elements at a Location.....
7.1.2	Single Element at a Location.....
7.2	Minimum Mapping Unit.....
7.3	Stages in Developing an EO Representation.....
7.4	Observed Feature.....
7.5	Conceptual Feature.....
7.6	Source Feature.....



## C. Occurrences

### Mise à jour des occurrences



Crédit photo: Frederick Lelièvre

- Ajout des nouveaux points d'observation issus des banques de données sources;
- Disparition de certaines occurrences (ex. nid détruit);
- Fusion d'occurrences;
- Modification d'occurrences (ex. nouvelle barrière au déplacement);

**Processus hautement dynamique permettant de prendre en compte, au meilleur de nos connaissances du moment, les habitats les plus importants pour les éléments de la biodiversité.**



## C. Occurrences

### Documentation et analyses

- Classification standardisée des menaces et des actions de conservation;
- Analyse cartographique et à partir de données récoltées sur le terrain;
- Intrants de premier plan pour analyser la viabilité des occurrences.



Crédit photo: Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick

# C. Occurrences

## Cote de qualité (viabilité)

- Définition des différentes cotes de viabilité pouvant être attribuées à une occurrence.
- Les cotes de viabilité des occurrences sont des intrants importants dans l'évaluation du rang de précarité d'une espèce.



Excellente qualité



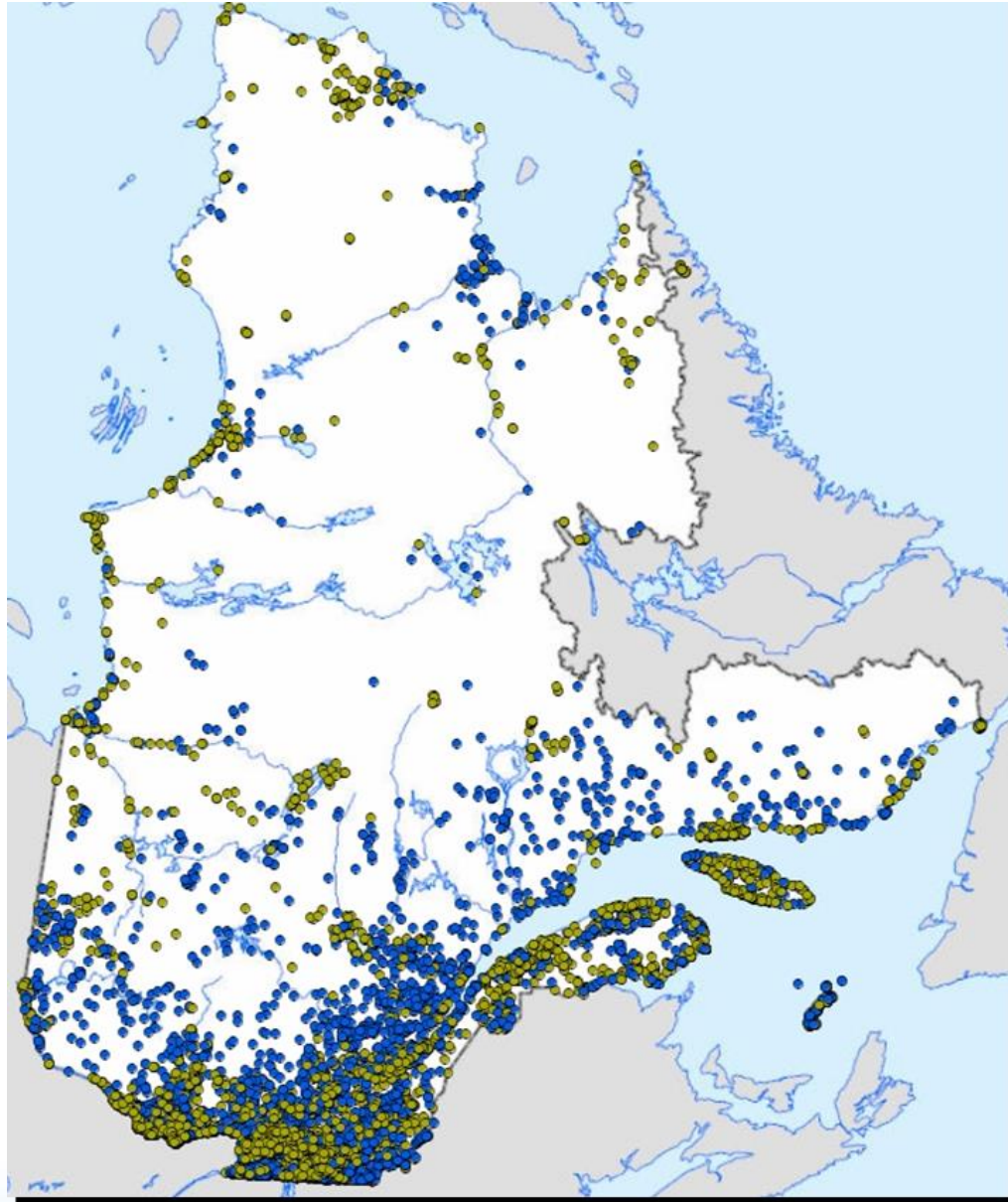
Faible qualité

**ATTENTION !!!**

Catégorie	Cotes	Définition
Bonne situation	A	<u>Viabilité excellente.</u> Il est très probable que la population en place persiste.
	AB	Viabilité intermédiaire entre A et B.
	B	<u>Bonne viabilité.</u> La population a de bonnes chances de se maintenir.
	BC	Viabilité intermédiaire entre B et C.
Situation précaire ou mauvaise	C	<u>Viabilité moyenne.</u> Il existe une incertitude à propos de la persistance de la population.
	CD	Viabilité intermédiaire entre C et D. Dernière classe d'occurrence qui ait une valeur de conservation.
	D	<u>Viabilité faible.</u> L'occurrence a une forte probabilité de s'éteindre. Si une occurrence non viable peut le devenir à la suite de travaux de restauration, la classe CD doit être utilisée.

## C. Occurrences

Plus de 12 300  
occurrences  
au CDPNQ





# Plan de la présentation

Objectifs de la  
présentation

Le Centre de  
données sur le  
patrimoine naturel  
du Québec

Approche  
méthodologique  
et données

Utilisation des  
données?

Accès aux  
données?

Comment  
contribuer?

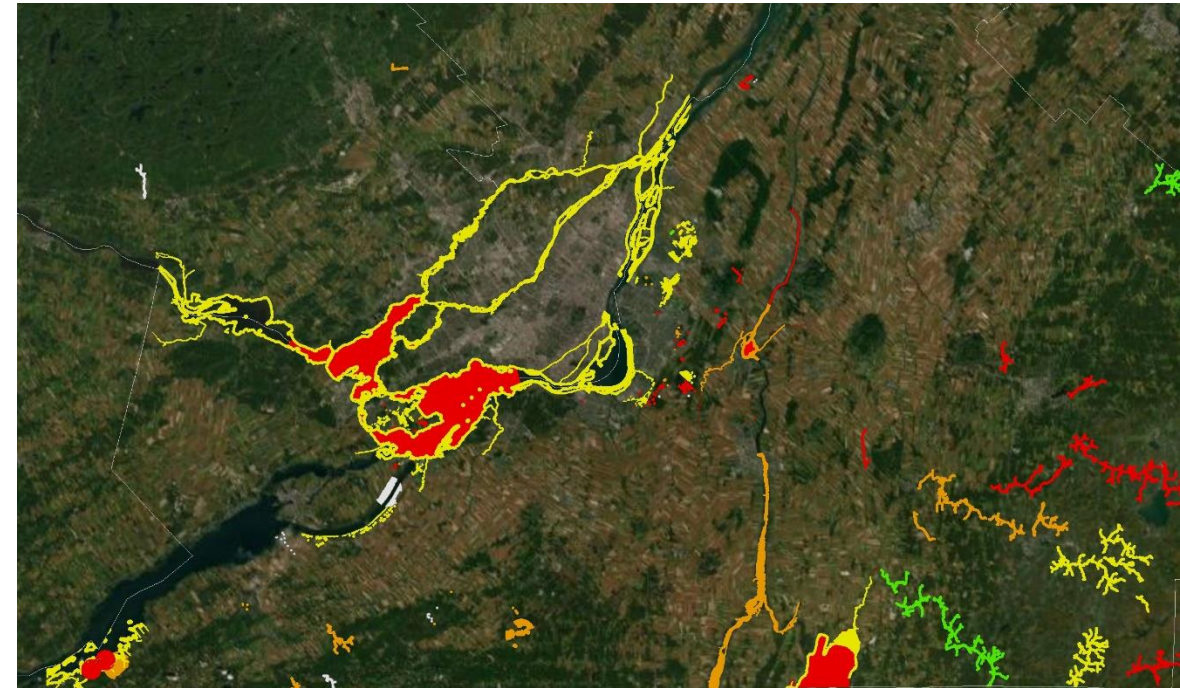
# Utilisation des données

## Cartographie

- Habitats floristiques et fauniques légaux (provincial)
- Habitats essentiels (fédéral)
- Aires protégées
- Atlas des milieux naturels d'intérêt des basses-terres du St-Laurent

## Intégration à la planification

- Planification territoriale à plusieurs échelles
- Entente EMV en milieu forestier
- Plans régionaux des milieux humides et hydriques
- Évaluations environnementales
- Approche intégrée de rétablissement
- Priorités d'intervention pour les partenaires
  - Acquisition de connaissances
  - Acquisition de terres
  - Financement des projets par la Fondation de la faune du Québec



Les occurrences peuvent être catégorisées en fonction de leurs niveaux de menaces et des actions à entreprendre pour favoriser leur rétablissement

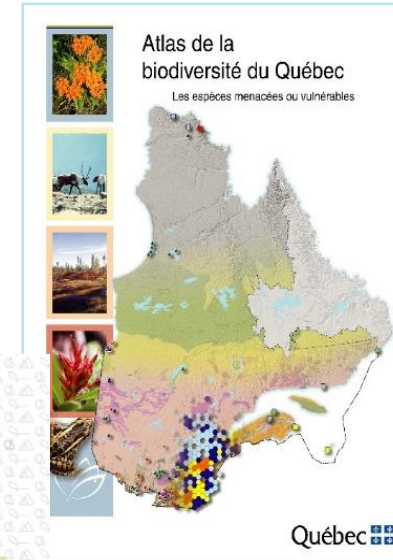
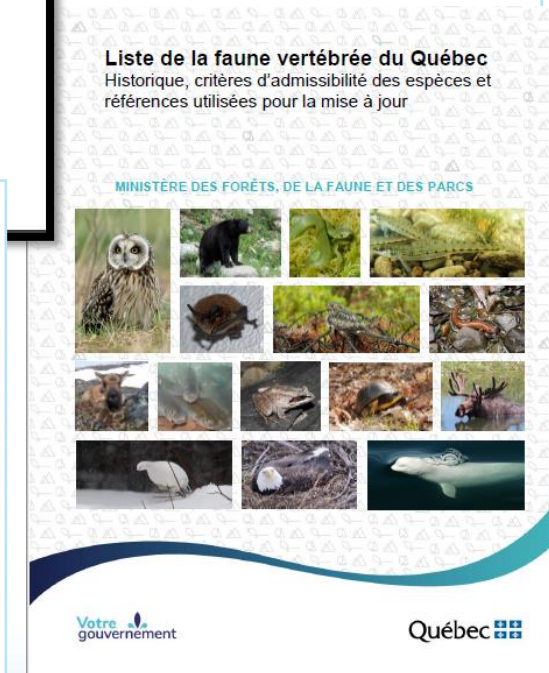
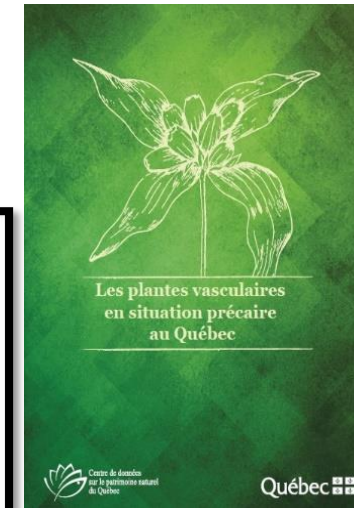
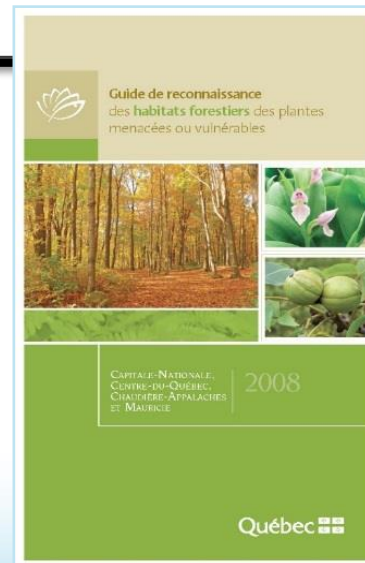
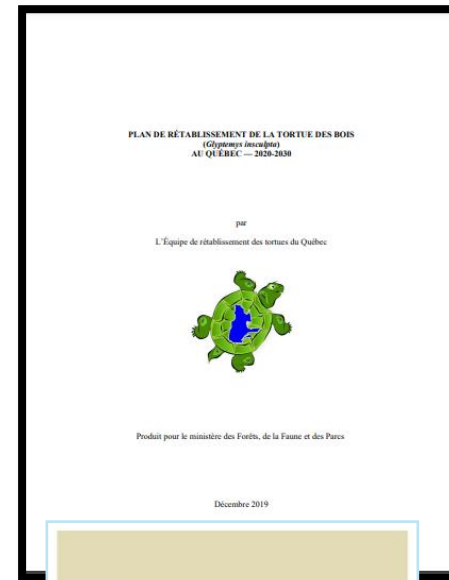
# Utilisation des données

## Évaluation du statut des espèces

- Rapports de situation (Québec, COSEPAC)
- Recommandations pour désignation en vertu de la LEMV
- Plans de rétablissement
- Bilans de rétablissement

## Autres

- Liste de la faune vertébrée du Québec
- Liste de la flore du Québec
- Liste des espèces fauniques et floristiques menacées ou vulnérables du Québec (LEMV)
- Fiches descriptives d'espèces (site internet)
- Publications ou contribution à la publication d'ouvrages de référence





# Plan de la présentation

Objectifs de la  
présentation

Le Centre de  
données sur le  
patrimoine naturel  
du Québec

Approche  
méthodologique  
et données

Utilisation des  
données?

Accès aux  
données?

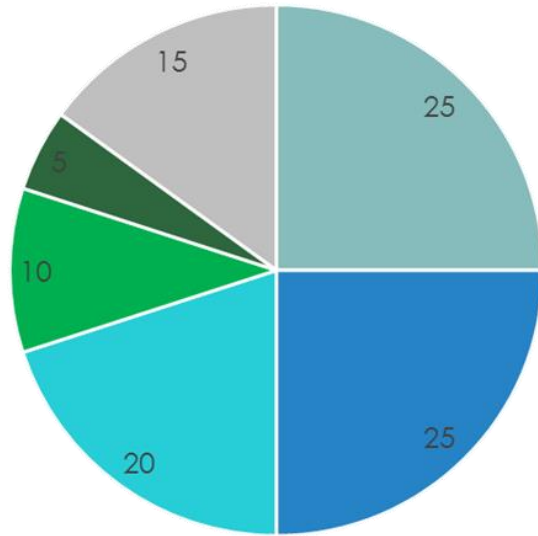
Comment  
contribuer?

# Accès aux données

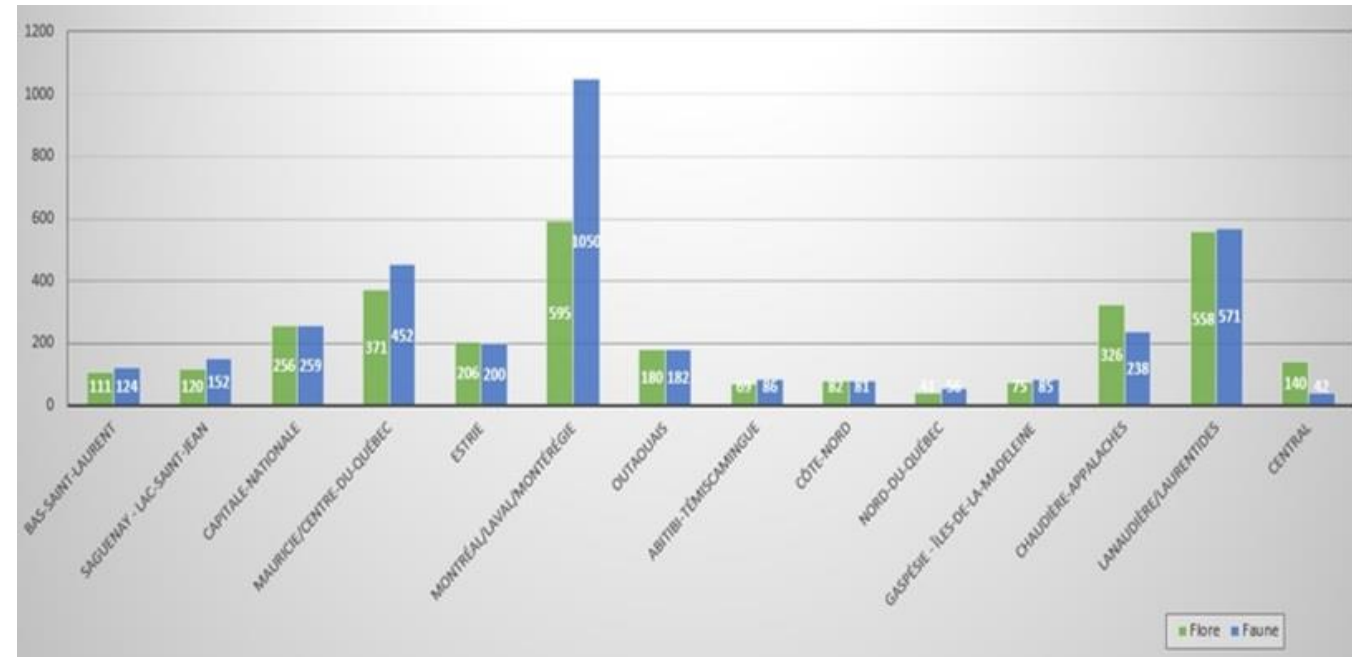
## Demande d'information

Avec plus de 6 700 demandes d'information par année, le CDPNQ est devenu **LA** source d'informations sur les espèces en situation précaire du Québec

Raisons sociales des demandeurs



■ ONG ■ Ministères ■ Consultants ■ MRC et municipalités ■ Forestières ■ Autres





# Accès aux données

## Carte interactive

- Disponible publiquement (à venir);
- Prise en compte de la sensibilité des espèces (données masquées);
- Possibilité de créer des rapports d'occurrences;
- Réduire le délai de réponse.





# Plan de la présentation

Objectifs de la  
présentation

Le Centre de  
données sur le  
patrimoine naturel  
du Québec

Approche  
méthodologique  
et données

Utilisation des  
données?

Accès aux  
données?

Comment  
contribuer?

## Soumettre des observations

Les observations qui ne sont pas transmises au CDPNQ ne peuvent pas être utilisées pour la création d'occurrences.

Sans un portrait à jour de la répartition des occurrences et de la côte de qualité qui leur est attribuée, l'état de situation des espèces est peut-être biaisée et sans création d'occurrences, celles-ci ne peuvent être prises en compte adéquatement dans par les outils visant à conserver la biodiversité.



# Soumettre des observations



En nous faisant part de vos observations, y compris celles de populations déjà connues, vous participez à améliorer les connaissances sur les espèces au Québec. Vous pourriez aussi aider le gouvernement à orienter ses efforts de recherche ou même être derrière la découverte d'une population jusqu'alors inconnue.

Plus le CDPNQ recevra d'informations et plus la biodiversité sera au cœur des décisions.

## Signaler une espèce en situation précaire

Les données du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec sont maintenues à jour grâce à des relevés sur le terrain, réalisés notamment par les ministères provinciaux et fédéraux, les municipalités, divers partenaires comme des organismes de conservation, mais également grâce à la contribution des citoyens.

Vous souhaitez signaler une espèce? Vous pouvez transmettre vos observations en téléchargeant le formulaire adapté pour la faune ou la flore :

Télécharger le formulaire d'observation de la faune

Télécharger le formulaire d'observation de la flore

## Pourquoi signaler une espèce?

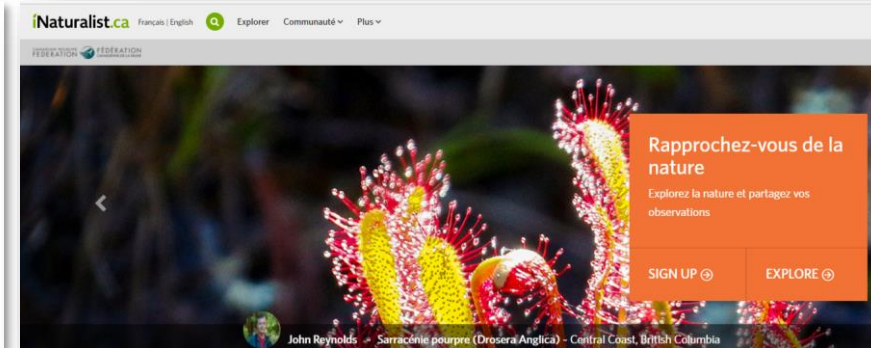
- faisant part de vos observations, y compris celles de populations déjà connues, vous participez à améliorer les connaissances sur les espèces au Québec.
- Vous pourriez aussi aider le gouvernement à orienter ses efforts de recherche ou même être derrière la découverte d'une population jusqu'alors inconnue.

# Comment contribuer ? ou comment nourrir la Bête !

- En signalant une observation d'EMVS :

- Site web du CDPNQ :  
Québec.ca/centre-donnees-especes
  - [cdpnqflore.signalements@environnement.uv.qc.ca](mailto:cdpnqflore.signalements@environnement.uv.qc.ca)

- Chauve-souris aux abris
- Carapace.ca
- SOS-POP
- iNaturalist.ca (Projet CDPNQ)





# Des questions ?

# MERCI !



Visitez notre nouvelle page WEB

[Quebec.ca/centre-donnees-especes](http://Quebec.ca/centre-donnees-especes)



Environnement  
Canada

Environment  
Canada

Service canadien  
de la faune

Canadian Wildlife  
Service



REGROUPEMENT  
Québec Oiseaux

iNaturalist

Votre   
gouvernement

Québec 

# M

## Les espèces menacées

57 espèces menacées au Québec

Listées au Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats

- <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/E-12.01,%20r.%203%20/>
- <https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/index.htm>
- <https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/listes/menacees-floristiques.pdf>



Arisème dragon



Carmantine d'Amérique



Ginseng à cinq folioles

# V

## Les espèces vulnérables

12 espèces vulnérables au Québec

Listées au Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats

- <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/E-12.01,%20r.%203%20/>
- <https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/index.htm>
- <https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/listes/vulnerables-floristiques.pdf>



Ail des bois\*\*



Érable noir



Goodyérie pubescente



Vr

## Les espèces vulnérables à la récolte

9 espèces vulnérables au Québec

Listées au Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats

- <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/E-12.01,%20r.%203%20/>
- <https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/index.htm>
- <https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/listes/vulnerables-recolte.pdf>

- [Adiante du Canada](#)  
*Adiantum pedatum*
- [Asaret du Canada](#)  
*Asarum canadense*
- [Dentaire à deux feuilles](#)  
*Cardamine diphylla*
- [Dentaire géante](#)  
*Cardamine maxima*
- [Lis du Canada](#)  
*Lilium canadense*
- [Matteuccie fougère-à-l'autruche d'Amérique](#)  
*Matteuccia struthiopteris var. pensylvanica*
- [Sanguinaire du Canada](#)  
*Sanguinaria canadensis*
- [Trille blanc](#)  
*Trillium grandiflorum*
- [Uvulaire à grandes fleurs](#)  
*Uvularia grandiflora*

# S

## Les espèces susceptibles d'être désignées menacée ou vulnérable (MAJ 12 février 2020)

246 plantes vasculaires

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/listes/vasculaires.pdf>

187 bryophytes

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/listes/bryophytes.pdf>

*chapitre E-12.01, r. 4*

***Arrêté ministériel concernant la publication d'une liste d'espèces de la flore vasculaire menacées ou vulnérables susceptibles d'être ainsi désignées et concernant la publication d'une liste des espèces de la faune menacées ou vulnérables susceptibles d'être ainsi désignées***

***Loi sur les espèces menacées ou vulnérables***

*(chapitre E-12.01, a. 9).*



# Ce que dit la LEMV

## Article 9



- Permet de publier, par arrêté, une liste d'espèces susceptibles d'être désignée menacée ou vulnérable

## Article 10



- Permet d'attribuer aux espèces un statut de protection: menacée ou vulnérable

## Article 12

- Permet de désigner des habitats floristiques sur les terres publiques et privées (\*52 habitats floristiques désignés) <https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/habitats/index.htm>



# Ce que dit la LEMV

## Article 16



- « Nul ne peut, à l'égard d'une espèce floristique **menacée ou vulnérable** posséder hors de son milieu naturel, récolter, exploiter, mutiler, détruire, acquérir, céder, offrir de céder ou manipuler génétiquement tout spécimen de cette espèce ou l'une de ses parties, y compris celle provenant de la reproduction. »

\*Exception pour l'ail des bois (vulnérable) : cueillette permise de 50 bulbes/plants

## Article 17

- « Nul ne peut, dans l'**habitat** d'une espèce floristique menacée ou vulnérable, exercer une activité susceptible de modifier les processus écologiques en place, la diversité biologique présente et les composantes chimiques ou physiques propres à cet habitat.»



M

V

## Ce que dit la LEMV

## Malgré les interdictions de l'article 16

### Article 18

- Permet d'autoriser la réalisation d'activités à des fins
  - éducatives
  - scientifiques
  - de gestion

Environnement  
et Lutte contre  
les changements  
climatiques  
Québec

Espèces floristiques menacées ou vulnérables  
DEMANDE D'AUTORISATION POUR  
DES ACTIVITÉS À DES FINS

Scientifiques  Éducatives  De gestion de la flore

Formulaire de demande disponible ici:

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/publications.htm>

# L'autorisation LEMV – Activité sur une espèce



## Pour qui ?

Quiconque souhaite exercer une **activité** sur une espèce floristique désignée menacée ou vulnérables qui contrevient aux interdictions de l'article 16 de la LEMV doit présenter une demande d'autorisation.

## Comment ?

La personne ou l'organisation qui désire obtenir une autorisation LEMV doit remplir le formulaire approprié et joindre les autres documents pertinents:

- Coordonnées du demandeur
- Description de l'activité
- Localisation des lieux
- Durée prévue de l'activité
- Les espèces visées
- Autres informations pertinentes
  - ✓ Rapport de caractérisation biologique
  - ✓ Shapefile des observations
  - ✓ Autres permis (ex. LQE)
  - ✓ Plans d'implantation du projet
  - ✓ Etc.

## L'évaluation de la demande

Avant de délivrer une autorisation, le ministre tient compte, notamment, des **objectifs** poursuivis par le demandeur, de la **nature** de l'activité projetée et de son **impact** sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et sur leurs habitats, de la **compétence** et de l'**expérience** du demandeur ainsi que des **mesures de protection**, de **mitigation** et de **contrôle** propres à assurer des conditions de vie favorables aux espèces floristiques menacées ou vulnérables ou à leurs habitats.

**Le ministre peut exiger tout renseignement qu'il estime nécessaire pour rendre sa décision.**

**Le ministre peut refuser de délivrer une autorisation LEMV.**

# Les 9 espèces vulnérables à la récolte

Vr

- Les interdictions générales prévues à l'article 16 de la LEMV **ne s'appliquent pas** de façon intégrale. Elles se limitent à la récolte de plus de cinq spécimens entiers et au commerce de spécimens récoltés à partir de populations sauvages (parties aériennes ou souterraines). Des précisions sont apportées à l'article 5 du Règlement sur les espèces menacées ou vulnérables et leurs habitats.
- Sauf exception, la mise en place de mesures d'évitement ou d'atténuation à leur égard est facultative dans le cadre de projets.
- Ces espèces ne sont pas suivies au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) en raison de leur fréquence élevée au Québec.

# En résumé

	<b>M</b>	<b>V</b>	<b>Vr</b>	<b>S</b>
	<b>Menacée</b>	<b>Vulnérable</b>	<b>Vulnérable à la récolte</b>	<b>Susceptible</b>
<b>Interdictions de l'article 16</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>non</b>
<b>Interdiction de récolte de plus de 5 spécimens</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>non</b>
<b>Autorisation nécessaire pour dérogation aux interdictions de l'article 16</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>non</b>
<b>Autorisation pour récolte de plus de 5 spécimens</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui*</b>	<b>non</b>
<b>Espèces suivies au CDPNQ</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>oui</b>

\* Sauf dans le cadre de projets autorisés en vertu de la LQE





# Désignation et rétablissement des espèces en situation précaire au Québec

**Par Isabelle Gauthier**

Coordonnatrice provinciale des espèces  
fauniques menacées et vulnérables

Direction générale de la gestion  
de la faune et des habitats

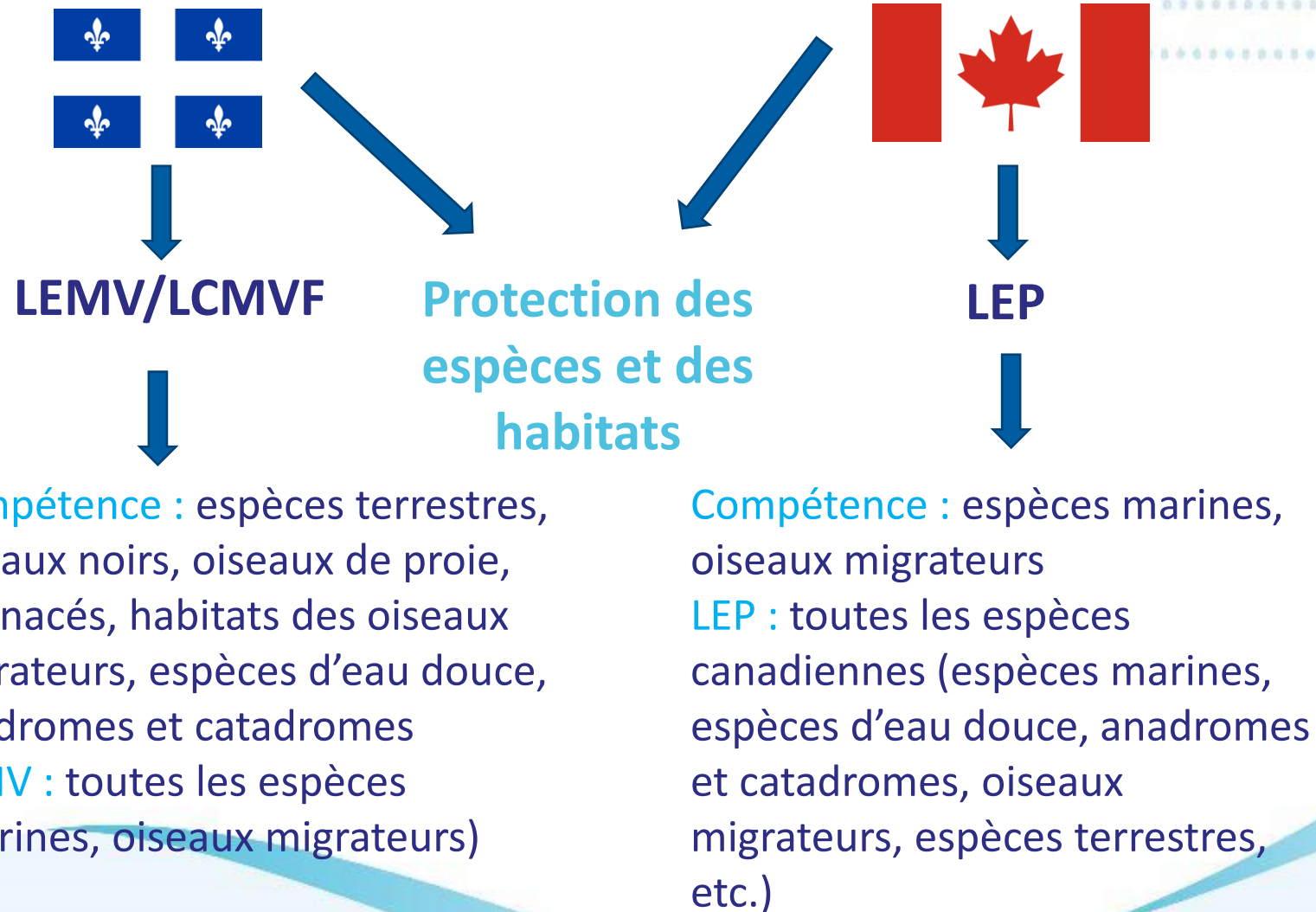
MFFP

# Plan de la présentation

## Préambule

1. La désignation au Québec.
2. Le rétablissement des espèces fauniques au Québec.
3. Synthèse et conclusion.

# Partage des responsabilités entre le Québec et le Canada





# 1. La désignation au Québec

# 1. La désignation au Québec

## 1.1 Loi sur les espèces menacées ou vulnérables :

- Politique sur les espèces menacées ou vulnérables;

## 1.2 Le processus de désignation au Québec

- Sélection et évaluation des espèces;
- Désignation légale des espèces.





# 1.1 Loi sur les espèces menacées ou vulnérables

# Loi sur les espèces menacées ou vulnérables



- **Selon les articles 1 et 2 de la Loi :**

- Les espèces désignées qui vivent au Québec.
- Une espèce = une sous-espèce, une population géographiquement isolée, une race ou une variété.
  - Populations génétiquement isolées;
  - Populations physiquement isolées.

# Loi sur les espèces menacées ou vulnérables

- **Article 4 de la Loi :**
  - La présente loi s'applique sous réserve de la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec (chapitre D-13.1).





## Qui en est responsable?

- Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (**MELCC**) pour les espèces **floristiques**;
- Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (**MFFP**) pour les espèces **fauniques**.



# Pouvoirs à l'égard des espèces désignées et non désignées <sup>10</sup>

## Article 7 :

- Exécuter ou faire exécuter des recherches...
- Établir des programmes *favorisant la survie* des espèces...
- Conclure une entente avec toute personne...
- Conclure un accord avec tout gouvernement ou organisme gouvernemental ou international.

## Article 9 :

- Établir, par arrêté ministériel, *une liste d'espèces menacées ou vulnérables susceptibles d'être ainsi désignées.*

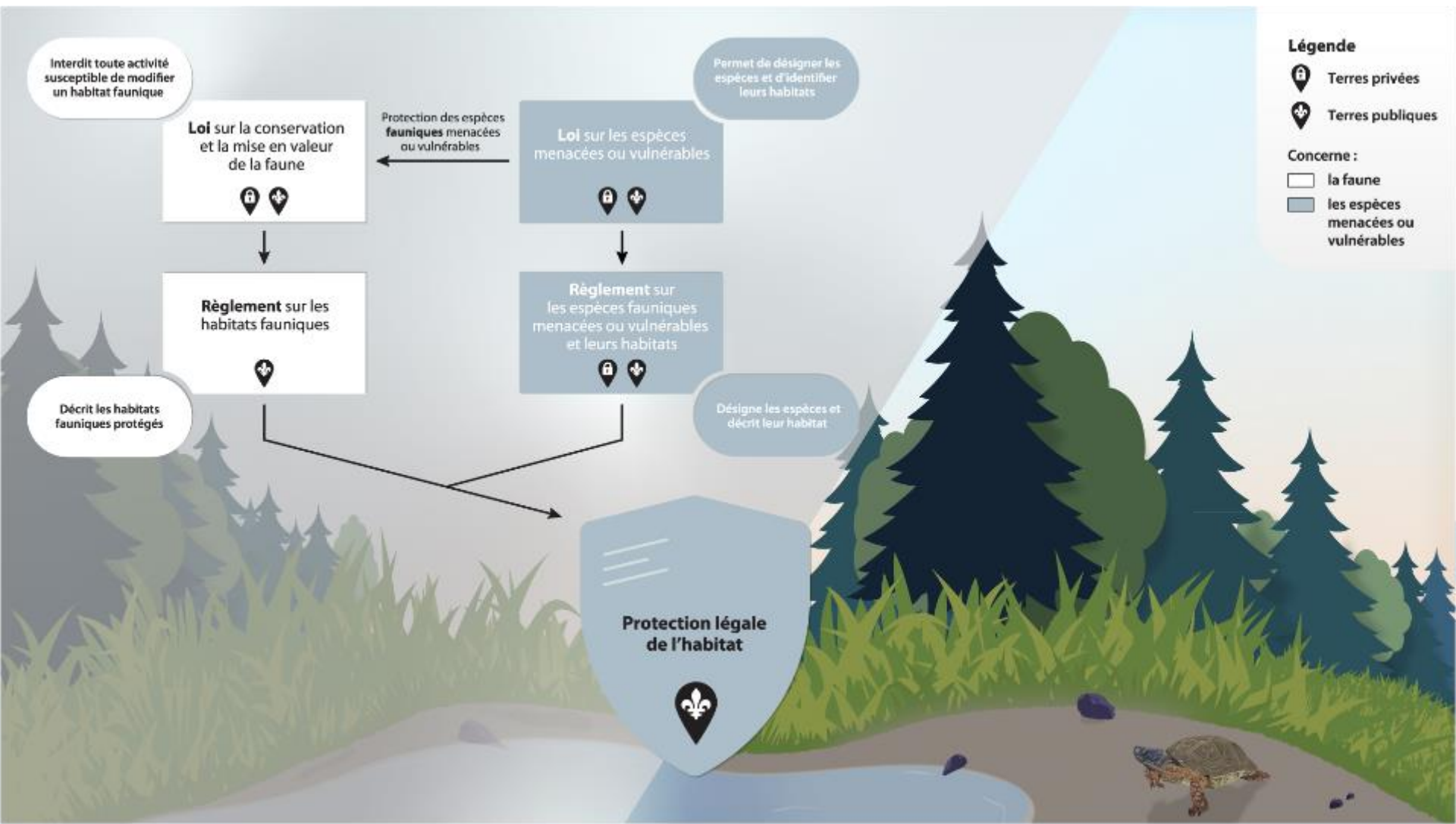
# Désignation des espèces et identification de leurs habitats

## Article 10 :

Sur recommandation du ministre responsable, le gouvernement *peut*, par règlement :

- **Désigner** comme espèce menacée ou vulnérable toute espèce qui le nécessite;
- Déterminer les **caractéristiques des habitats** des espèces, selon leurs caractéristiques biologiques.

# Protection légale des habitats des espèces fauniques désignées menacées ou vulnérables



La désignation des espèces fauniques se fait au moyen de la mise à jour du REFMVH.

Le REFMVH contient également les caractéristiques des habitats de certaines espèces fauniques.

#### Chapitre E-12.01, r. 2

#### Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats

Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (chapitre E-12.01, a. 10).

#### SECTION II ESPÈCES FAUNIQUES VULNÉRABLES

Sont désignées, comme espèces fauniques vulnérables, les espèces suivantes :

1° parmi les poissons : [...]

2° parmi les amphibiens : [...]

3° parmi les tortues : [...]

a) la tortue des bois (*Glyptemys insculpta*); l'habitat de la tortue des bois correspond à « un territoire constitué d'un cours d'eau et d'une bande de terrain, de chaque côté de celui-ci, servant à la reproduction, à l'alimentation ou au repos pour cette tortue, identifié par un plan dressé par le ministre »;

4° parmi les oiseaux : [...]

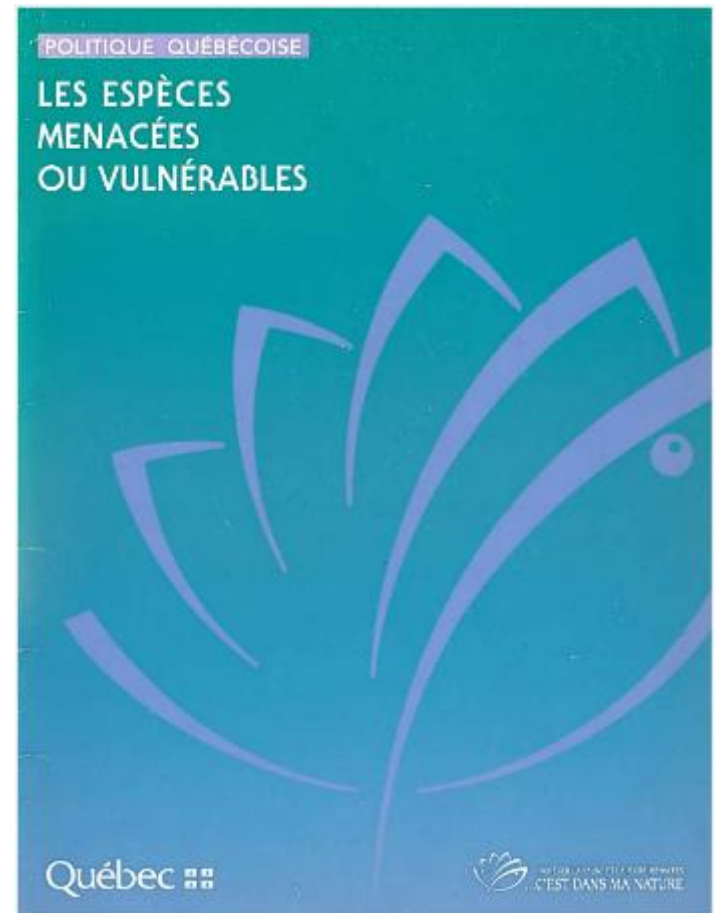
5° parmi les mammifères :

a) le caribou des bois, écotype forestier [...]

# Le Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats (REFMVH)

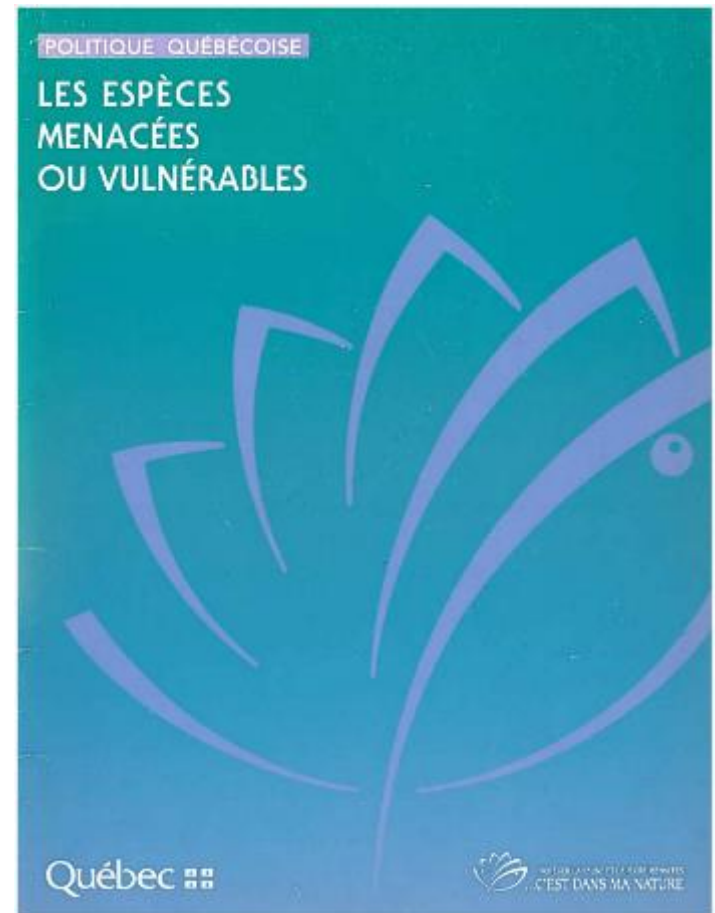
# La Politique québécoise sur les espèces menacées ou vulnérables

- Définit le cadre général de l'application de la Loi;
- Précise le ***processus de désignation des espèces et les définitions des statuts***;
  - *Espèce menacée*
  - *Espèce vulnérable*
- Aborde la gestion des espèces menacées ou vulnérables ou de leurs habitats;
- Aborde la question de la collaboration et des consultations.



# La Politique québécoise sur les espèces menacées ou vulnérables

- Cadre générale d'application de la Loi:
  - Dans le nord du Québec, les dispositions relatives aux espèces menacées ou vulnérables s'appliquent sous réserve de la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec.
  - Le régime de chasse, de pêche et de piégeage constitué par cette loi est assujetti au principe de la conservation: soit la recherche de la productivité naturelle optimale des ressources.
  - En cas d'incompatibilité entre cette loi et la LEMV, cette dernière doit céder le pas.



# Processus de désignation au Québec

Liste des espèces fauniques  
ou floristiques du Québec

Évaluation des rangs de  
précarité des  
espèces (CDPNQ)

Liste des espèces susceptibles  
d'être désignées

Rapport de situation

Comités aviseurs  
(faune et flore)  
Recommandation de statut

Approbation par le MFFP ou le MELCC

Réalisation des consultations interministérielles  
et autochtones

Projet de règlement  
(espèces et caractéristiques des habitats)

Désignation légale  
(espèces et caractéristiques des habitats)

## Espèce menacée

Espèce dont la  
disparition est  
appréhendée.

## Espèce vulnérable

Espèce dont la survie  
est précaire même si  
la disparition n'est  
pas appréhendée.



# Espèces fauniques désignées et susceptibles d'être désignées

Groupe	Désignées menacées	Désignées vulnérables	Susceptibles d'être désignées
Poissons	3	5	25
Amphibiens	1	2	4
Serpents	0	0	6
Tortues	4	2	1
Oiseaux	8	7	16
Mammifères	3	2	21
Invertébrés	1	0	42
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>115</b>

## 2. Le rétablissement des espèces fauniques au Québec

### 2.1 Processus de formation des équipes de rétablissement

### 2.2 Réalisation et mise en œuvre des plans de rétablissement



# Responsabilité générale du rétablissement des espèces fauniques au Québec

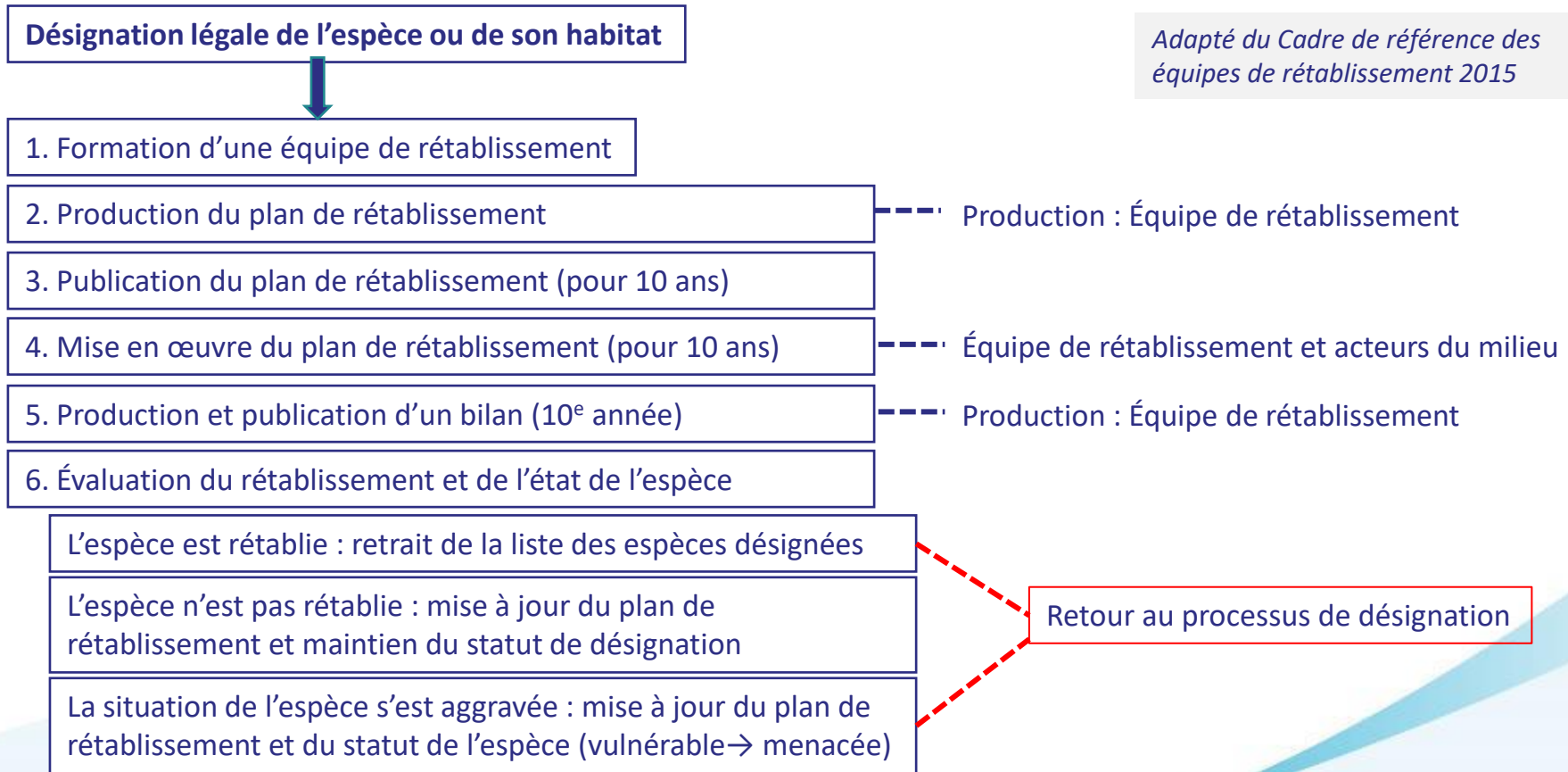
- **Espèces fauniques:** Gouvernement du Québec → **MFFP** :
  - Secteur de la faune et des parcs;
  - Secteur des opérations régionales;
  - Secteur des forêts.
- **SFP:** Coordonnatrice provinciale aux espèces menacées et vulnérables;
  - Assure la réalisation des plans de rétablissement et le fonctionnement des équipes.



# Processus de rétablissement



*Adapté du Cadre de référence des équipes de rétablissement 2015*



# Les équipes de rétablissement des espèces fauniques

- Regroupement de membres dont le mandat principal est l'élaboration et la mise en œuvre des plans de rétablissement.
- Plan de rétablissement :
  - Contient une série d'actions visant à atteindre des objectifs favorisant le rétablissement d'une espèce;
  - Basée sur la meilleure connaissance disponible;
  - Constituent des recommandations;
  - Guide les actions de l'ensemble des acteurs.
- Autres mandats :
  - Coordonner ou favoriser la mise en œuvre des actions;
  - Recueillir et synthétiser les nouvelles connaissances scientifiques;
  - Réaliser des projets de sensibilisation;
  - Susciter la participation d'organismes pour la mise en œuvre de mesures et d'actions;
  - Rechercher le financement;
  - Émettre, au besoin, des avis scientifiques au MFFP.



# Les équipes de rétablissement fauniques du Québec

## 14 équipes de rétablissement au Québec

29 espèces, sous-espèces ou populations au Québec

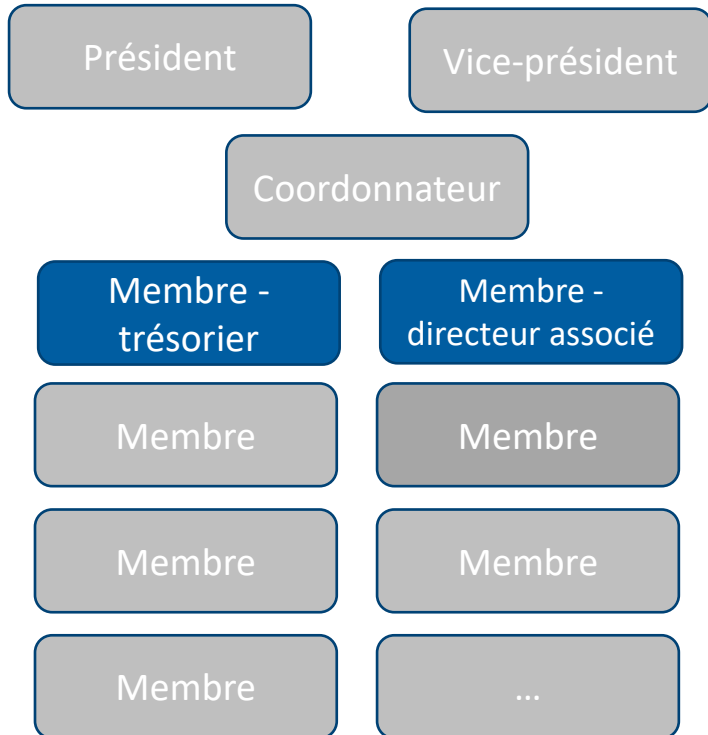


1. Alose savoureuse
2. Caribou de la Gaspésie
3. Caribou forestier
4. Caribou de Val-d'Or
5. Chauves-souris
6. Chevalier cuivré
7. Éperlan arc-en-ciel, pop. du sud de l'estuaire du Saint-Laurent
8. Oiseaux de proie (aigle royal, pygargue à tête blanche, faucon pèlerin)
9. Rainette faux-grillon de l'Ouest
10. Salamandres de ruisseaux (s. sombre des montagnes, s. sombre du Nord, s. pourpre)
11. Tortues du Québec (t. mouchetée, t. des bois, t. géographique, t. musquée, t. ponctuée, tortue-molle à épines)
12. Cyprins et petits percidés (fouille-roche gris, dard de sable, méné d'herbe)
13. Bar rayé
14. Esturgeon jaune

Coordonnatrice provinciale des espèces fauniques menacées et vulnérables

Rôle : soutenir les équipes en lien avec le cadre de référence (SFP)

# Composition des équipes de rétablissement des espèces fauniques



- Membres : contribuent par leurs compétences et leur intérêt au rétablissement des espèces.
- Les équipes regroupent des acteurs importants de la conservation au Québec d'origine très variée, ex. :
  - Nations autochtones
  - Universités
  - Ministères provinciaux et fédéraux
  - Municipalités
  - Forestiers
  - Hydro-Québec
  - Sociétés zoologiques
  - Consultants
  - Groupes de conservation

**Soit 68 organisations différentes!**



# Contenu des plans de rétablissement (espèces fauniques)

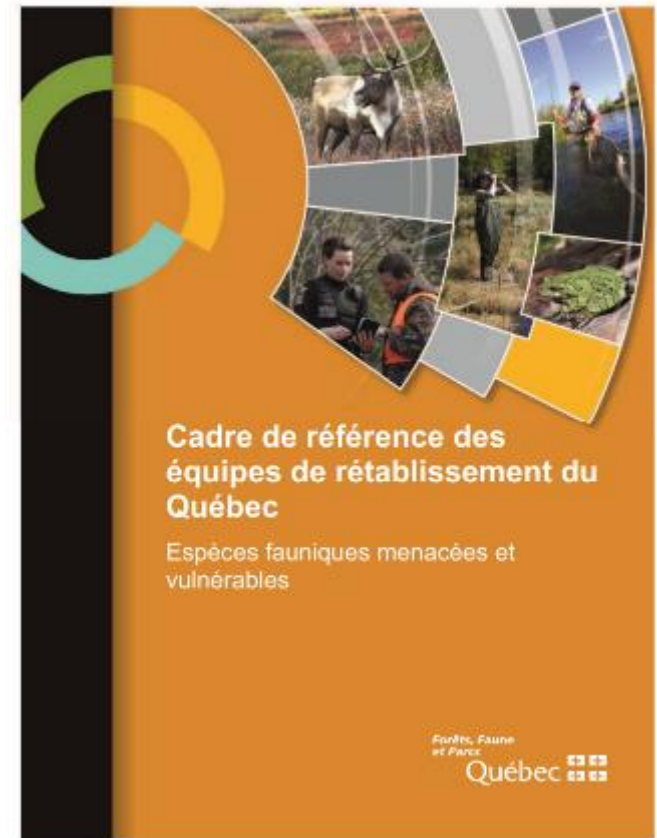
- Rappel de l'état de situation;
- Identification de l'habitat;
- Potentiel de rétablissement et avis de l'équipe;
- But et objectifs du plan;
- Stratégie proposée;
- **Liste de mesures et d'actions**
  - avec des priorités d'interventions;
  - des indicateurs de réalisation;
  - et des partenaires potentiels.





# Cadre de référence des équipes de rétablissement fauniques du Québec

- 2009 : adoption de la première version.
- 2015: nouvelle version encore utilisée aujourd'hui.



# Cadre de référence

- Objectif :
  - Décrire les processus de désignation et de rétablissement;
  - Baliser les règles de fonctionnement des équipes de rétablissement;
  - Définir les rôles et les mandats des membres;
  - Présenter le code d'éthique, ex.:
    - l'information partagée à l'équipe ne peut être divulguée à l'externe;
    - une équipe/membres, ne peut agir en tant que groupe de pression ou prendre position publiquement contre le MFFP ou tout autre organisme;
    - aucun membre ne prendra publiquement, au; nom de l'équipe, de position sujette à controverse;
    - le membre doit respecter le caractère confidentiel de tout renseignement qui est porté à sa connaissance



# 3. Synthèse et conclusion

3.1 Correspondance des statuts entre le Québec et le Canada;

3.2 Publications disponibles;

3.4 Questions.



# Correspondances entre les statuts fédéraux et provinciaux

LEMV



LEP



**Menacée** : Espèce dont la disparition est appréhendée



En voie de disparition

**Vulnérable** : Espèce dont la survie est précaire, mais dont la disparition n'est pas appréhendée



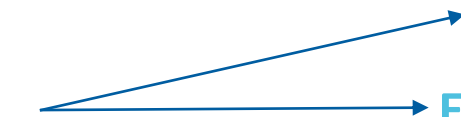
Menacée

**Susceptible** : Espèce qui peut devenir menacée ou vulnérable



Préoccupante

Pas de statut, espèce admissible à une évaluation + désignation



Espèces candidates

Espèces admissibles à une évaluation

**Pas de vraie correspondance!**

# Publications disponibles

---

- Politique québécoise sur les espèces menacées ou vulnérables:  
[https://mffp.gouv.qc.ca/documents/faune/especes/PO\\_especes\\_menacees\\_vulnerables.pdf](https://mffp.gouv.qc.ca/documents/faune/especes/PO_especes_menacees_vulnerables.pdf)
- Site web – Espèces menacées ou vulnérables:  
<https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/especes-menacees-vulnerables/>
- Cadre de référence des équipes de rétablissement du Québec:  
<https://mffp.gouv.qc.ca/documents/faune/especes/cadre-ref-retablissement-especes-fauniques.pdf>



**Questions**